

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Définition : Dispositif ayant pour objectif de faciliter, par une approche locale, l'accès à l'emploi des personnes en grandes difficultés dans le cadre de parcours individualisés :

- Personnes en situation d'exclusion durable du marché de l'emploi : chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).
- Personnes en difficultés professionnelles et sociales liées à la famille (éclatement familial), au logement SDF (Sans domicile fixe), à la santé (maladie, dépendance...).
- Personnes en situation de marginalisation sociale (jeunes en graves situations d'échecs).

Il s'agit d'assurer de véritables parcours individualisés vers l'emploi, intégrant accueil, orientation, accompagnement social, aide à la recherche d'emploi, mise en situation de travail et suivi dans l'emploi, formations en alternance...

La finalité du parcours est l'obtention d'un emploi d'au moins 6 mois, d'un contrat emploi consolidé, d'une formation qualifiante, ou d'un emploi indépendant.